

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

## Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

### 1. Intitulé du projet

ISDND de Saint-Trivier-de-Courtes : projet de traitement in situ des lixiviats par Filtres Plantés de Roseaux.

### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SYNDICAT MIXTE DE CROCU

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

M. Daniel GRAS, Président

RCS / SIRET

2 5 0 1 0 2 3 7 3 0 0 0 1 7

Forme juridique

SYNDICAT MIXTE

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
Sans objet.	La demande d'examen au cas par cas est déposée dans le cadre du R122.2.II du Code de l'Environnement.  Le projet de modification de l'autorisation environnementale (AP du 20/06/2003) ne relève d'aucune des catégories du tableau annexée au R122.2.

### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet concerne l'implantation d'un dispositif de traitement de lixiviats et de jus de compostage.

Le procédé retenu est un principe naturel qui exploite le pouvoir épurateur d'une variété de roseau (phragmite) et combine :

- Un traitement physique par filtration ;
- Un traitement biologique par le développement de micro-organismes.

## 4.2 Objectifs du projet

Depuis le 18 février 2021, le site de Pont-de-Vaux n'accepte plus les lixiviats de Crocu qui sont désormais traités sur Viriat ou Mâcon.

L'arrêté Ministériel du 15 février 2016 précise, en ce qui concerne le traitement des lixiviats, que la priorité est donnée au traitement in situ sans toutefois l'imposer aux installations mises en service avant février 2016.

Parallèlement, le Syndicat Mixte doit trouver une solution durable de gestion des jus de la plate-forme de compostage ; le traitement actuel sur unité mobile n'étant qu'une solution d'urgence autorisée temporairement.

Dans ce contexte, le Syndicat Mixte de Crocu a étudié une solution de traitement des lixiviats et jus de compostage in situ ; la solution envisagée est un système de traitement par bio-filtre du type Filtre Planté de Roseaux (FPR).

Le volume de lixiviats et de jus de compostage à traiter annuellement est évalué à 5 000 m<sup>3</sup>.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase travaux

Le dispositif de traitement, son dimensionnement et sa mise en place seront retenus à l'issue d'un appel d'offres dans le cadre d'une procédure marché public. Le descriptif du principe général de l'installation et de son fonctionnement sont repris au chapitre V.4 du dossier annexe 6.

Globalement, le dispositif sera équipé d'une succession de 2 à 3 filtres (bassins étanches remplis de graviers et plantés de roseaux) et si nécessaire d'un traitement de finition à définir selon les recommandations du fournisseur qui sera retenu.

Afin d'éviter tout rejet dans le milieu naturel en période d'étiage, le projet prévoit par ailleurs la mise en place d'un bassin étanche permettant le stockage de 2 900 m<sup>3</sup> d'effluent traité.

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Principe général de fonctionnement pouvant évoluer selon le fournisseur du dispositif :

1 - Les lixiviats et les jus de compostage collectés dans leurs bassins existants respectifs sont pompés et envoyés vers l'unité d'épuration composée d'une série de 3 filtres (bassins étanches remplis de graviers et plantés de roseaux).

2 - Premier filtre : Lit filtrant vertical est composé de 2 à 3 casiers qui fonctionnent en alternance pour permettre le repos bactérien. Les matières en suspension s'accumulent en surface et se minéralisent. Les lixiviats percolent à travers le massif de gravier maintenu en condition aérobie grâce à un réseau de drains. En condition aérobie, l'ammonium des lixiviats est oxydé en nitrates (NH<sub>4</sub><sup>+</sup>; NO<sub>3</sub><sup>-</sup>) sous l'action de micro-organismes (bactéries autotrophes) qui consomment la matière organique dissoute (traitement DCO, DBO<sub>5</sub> et COT). L'effluent en fond de bassin du 1er étage est envoyé sur le second étage de traitement.

3. Second filtre : Lit filtrant à écoulement horizontal.

L'effluent s'écoule dans le massif de gravier saturé en eau et dépourvu d'oxygène. Ce milieu anaérobie permet le développement de bactéries dénitrifiantes qui transforment les nitrates en nitrites puis en azote gazeux (NO<sub>3</sub><sup>-</sup>; NO<sub>2</sub><sup>-</sup>; N<sub>2</sub> azote gazeux). Cette étape nécessite un apport de carbone organique : le substrat carboné stocké dans une cuve est injecté au moyen d'une pompe doseuse.

4. Troisième filtre (éventuellement) : Lit filtrant à écoulement vertical. Ce troisième filtre à écoulement vertical permet d'affiner le traitement et de consommer la dernière DCO biodégradable et limite la consommation de charbon actif sur le dernier traitement.

5. Traitement de finition si nécessaire (selon dispositif global qui sera retenu).

**4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Porter à connaissance de modification d'une installation soumise à Autorisation.

Le projet en lui-même (extension périmètre classé pour traitement de lixiviats) ne relève pas de la réglementation ICPE, loi sur l'Eau, Urbanisme, Défrichage, dérogation espèces protégées, utilité publique ...

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Extension géographique	5706 m <sup>2</sup>
capacité annuelle de traitement de lixiviats et jus de compostage	5 000 m <sup>3</sup>

**4.6 Localisation du projet**

**Adresse et commune(s) d'implantation**

Crocu  
01560 SAINT-TRIVIER-DE-COURTES

Parcelles Section A 647 et A650

**Coordonnées géographiques<sup>1</sup>**

Long. 05° 02' 28" E Lat. 46° 28' 02" N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

Communes traversées :

**Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6**

**4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?**

Oui

Non

**4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?**

Oui

Non

**4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?**

Pour les besoins de l'implantation du projet de traitement de lixiviats : extension du périmètre classé de l'ISDND de Crocu autorisé par AP du 20/06/2003 (APc du 31/08/2010 portant prescriptions RSDE et APC du 3/11/2010 relatif aux conditions de réalisation des barrières passives et actives)

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La ZNIEFF I la plus proche est localisée 185 m au Sud/Ouest du projet. Il s'agit de l'Etang du Montalibord.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) troisième échéance 2018-2022 de l'Ain a été adopté par le Conseil Départemental dans sa séance du 28 décembre 2018. Aucun des axes routiers ou ferroviaires qui traversent la commune de Saint-Trivier-de-Courtes et ses communes limitrophes n'est concerné par ce plan.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'ISDND actuelle et le projet sont en dehors des périmètres de 500 m autour des ferme de Locel et de Montalibord classées Monuments Historiques.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	



Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Installation connexe à l'ISDND implantée sur l'ancien CET de Saint Trivier de Courtes.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les sites les plus proches sont localisés 5 000 m au Nord : - FR2600979 - Dunes continentales, tourbières de la Truchère et prairies de la basse Seille - FR2610006 - Basse vallées de la Seille
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Parcelle d'implantation actuellement occupée par de la friche ayant repris sur un ancien dépôt de déchets (exploitation de 1975 à 1987) ; cette friche n'est pas un espace naturel et forestier et son intérêt écologique a été qualifié de faible. Cf chapitre VII.3.2 du dossier annexé 6.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Parcelle d'implantation actuellement occupée par de la friche ayant repris sur un ancien dépôt de déchets (exploitation de 1975 à 1987) ; cette friche n'est pas un espace naturel et forestier.
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet de traitement in situ permettra de supprimer la rotation annuelle de 240 citernes soit 480 camions sur la route. Cf chapitre IX. du dossier annexé 6.
	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet est une activité connexe à l'exploitation de l'ISDND.</p> <p>Le retour d'expérience d'installations de traitement de lixiviats par lits plantés de roseaux indique que ce procédé n'est pas source d'odeur.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Emissions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet permettra d'éviter annuellement l'émission de 25 tonnes de CO2 (en lien avec l'évitement de 240 rotations de citernes).</p> <p>Cf chapitre IX.3 du dossier annexé 6.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le traitement in situ des lixiviats se fera avec un rejet d'effluent traité dans le milieu naturel ; fossé rejoignant le Montalibord.</p> <p>Cf Etude d'acceptabilité du milieu récepteur superficiel - Chapitre VIII du dossier annexé 6.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Cf point ci-dessus.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Production de boue issue du curage des Filtres Plantés de Roseaux (curage tous les 10 à 15 ans selon la bibliographie). le volume n'est pas estimé à ce jour et dépendra du dimensionnement de l'installation qui sera retenue à l'issue d'une procédure marché public.</p> <p>Déchets de faucardage (coupe annuelle des roseaux) évacués sur la plateforme de compostage du site.</p>



<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet sera sans impact sur le patrimoine paysager représenté localement par la Ferme de Locel et la ferme Montalibord classées Monuments Historiques. Le site restera comme aujourd'hui masqué par les boisements aux abords immédiats évitant ainsi toute co-visibilité.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Projet implanté sur l'ancien CET de Saint Trivier de Courtes.

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

Aucun impact cumulé avec le parc photovoltaïque au sol projeté en limite du projet de traitement des lixiviats.  
Cf chapitre IX.7 du dossier annexé 6.

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

Cf chapitres VIII et IX du dossier annexé 6.

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Compte tenu des éléments suivants :

- La modification interviendra en limite du périmètre actuel de l'installation classée pour la protection de l'environnement, sur des parcelles du Syndicat Mixte sans consommation d'espace naturel et forestier ; - Le volume des activités, la nature et l'origine des déchets acceptés sur le site ne seront pas modifiés ; - Les conditions d'exploitation de l'ISDND et de la plate-forme de Compostage ne seront pas modifiées ; - Les rubriques et le régime global de classement ICPE du site ne seront pas modifiés ; - Le projet ne sera pas de nature à engendrer des dangers ou inconvénients significatifs au titre des articles L211.1 et L511.1 du CE ; L'exploitant sollicite en conséquence une procédure simplifiée de validation du projet conformément à l'article R181-46 du CE qui précise qu'une nouvelle demande d'Autorisation n'est pas nécessaire en cas de modification notable.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 6 - Dossier de porter à connaissance des modifications

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à Saint Tivier-de-Courtes

le, 30 septembre 2021

Signature



Le Président,  
  
Daniel GRAS

